

COMMUNE DE BANASSAC-CANILHAC

SEPTEMBRE 2026



NUMÉROS UTILES

- Mairie : 04 66 32 82 10
- École : 04 66 32 86 30
- Urgences : 15 / 17 / 18
- N° urgence européen : 112

Mail mairie : accueil@banassac-canilhac.fr

SOMMAIRE

Édito du Maire	p.2
Vie communale.....	p.3
École - Enfance.....	p.4
Budget communal	p.5 & 6
École et vie communale	p.7
Info communale	p.8
Vie locale et associative.....	p.9
Agenda	p.10



NOTEZ la DATE :
*Inauguration de la nouvelle
salle communale le 21/11/2026
Espace Marien Pouget*

Le bulletin en ligne
scannez ce QR code



- La solidarité est le ciment de toute société -

Edgar Morin

- sociologue, philosophe, écrivain, scénariste et réalisateur français - (1921 - 2026)

Chers habitants de Banassac-Canilhac,

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous à travers ce premier bulletin municipal de notre mandat. Ce rendez-vous marque une nouvelle étape dans la vie de notre commune, et je suis heureuse de pouvoir m'adresser directement à chacune et chacun d'entre vous.

Avant toute chose, je tiens à remercier sincèrement celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance lors des élections municipales. La mission qui nous a été confiée nous engage pleinement : nous mesurons la responsabilité qui est désormais la nôtre et nous mettons toute notre énergie au service de Banassac-Canilhac et de ses habitants.

Être maire, comme être élu municipal, est avant tout un engagement collectif : rien ne se construit seul. Une commune vit et avance grâce à l'implication de chacun — les élus, les agents municipaux, les associations, les bénévoles, les commerçants, les entreprises, mais aussi chaque habitant, par ses idées, son civisme, sa disponibilité ou ses gestes du quotidien. Chacun, à sa manière, contribue au bien-être de tous.

À Banassac-Canilhac, la solidarité est une valeur essentielle qui fait notre richesse. Elle s'exprime dans les grands moments comme dans les attentions les plus simples : un voisin qui tend la main, les membres de la Commission Action Sociale qui accompagnent les plus fragiles, des habitants qui s'investissent pour faire vivre notre village. C'est cet esprit de partage et d'entraide que nous souhaitons encourager et faire grandir.

À l'approche de la rentrée, je souhaite également rappeler l'importance de la vigilance et de l'attention à l'égard des plus fragiles. Prenons soin les uns des autres, prenons régulièrement des nouvelles de nos voisins âgés ou isolés : c'est dans ces gestes simples et réguliers que se mesure, au quotidien, la solidarité de notre village.

Notre ambition est claire : construire une commune dynamique, accueillante et tournée vers l'avenir, sans jamais perdre ce qui fait sa force — la proximité, l'écoute et le respect de chacun. Nous serons présents, disponibles et attentifs aux attentes de tous, dans un dialogue constructif et bienveillant.

Ce bulletin municipal a vocation à devenir un lien entre la mairie et vous, les habitants. Vous y trouverez les projets en cours, les réalisations, la vie associative, les informations pratiques et les rendez-vous qui rythment la vie de notre commune. Nous espérons qu'il contribuera à renforcer le sentiment d'appartenance qui nous unit.

Ensemble, avec confiance, engagement et solidarité, continuons à faire de Banassac-Canilhac une commune où il fait bon vivre, aujourd'hui comme demain. C'est avec cette volonté partagée que nous écrirons l'avenir de notre village.

Je vous souhaite une excellente lecture et vous invite à faire vivre avec nous cette belle dynamique collective.

Valérie Pouget
Maire de Banassac-Canilhac

DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS : UN GESTE CONCRET POUR L'ENVIRONNEMENT



Dans le cadre de sa politique ambitieuse en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets, la **Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn** poursuit ses actions pour encourager les pratiques écoresponsables au quotidien. Parmi celles-ci, la mise à disposition de composteurs individuels constitue une opportunité simple et efficace pour chaque foyer de s'engager dans une démarche durable.

Pourquoi composter ?

Chaque habitant produit en moyenne plusieurs dizaines de kilos de déchets organiques par an. Ces déchets, lorsqu'ils sont jetés avec les ordures ménagères, sont transportés, traités et incinérés, ce qui représente un coût financier et environnemental important. Le compostage domestique permet de réduire significativement le volume de déchets tout en produisant un engrais naturel, riche et gratuit, idéal pour les jardins, potagers et massifs fleuris

Au-delà de l'aspect écologique, composter est un geste simple, accessible à tous, qui s'intègre facilement dans les habitudes du quotidien. C'est aussi une manière de mieux comprendre le cycle naturel de la matière et de participer activement à la préservation de notre territoire.

Une distribution ouverte à tous les habitants

Afin de faciliter l'accès à cette pratique, la Communauté de communes organise une distribution de composteurs individuels sur réservation. Chaque foyer peut ainsi bénéficier d'un équipement complet, adapté aux besoins domestiques.

Modalités :

- Tarif unique : 25 €
- Un bio-seau offert pour faciliter la collecte des déchets organiques en cuisine
- Des conseils personnalisés seront donnés lors du retrait afin de vous accompagner dans les premières étapes de votre compostage : que mettre ou ne pas mettre dans le composteur, comment l'entretenir, comment obtenir un compost de qualité...

Points de retrait disponibles

Pour plus de proximité, plusieurs lieux de retrait sont proposés :

- Locaux de Trémoulis
- Déchèterie de Trémolet
- Déchèterie d'Esclanèdes

Ces points de distribution permettent à chacun de choisir le lieu le plus pratique selon sa commune de résidence ou ses déplacements habituels.

Un engagement collectif

En réservant votre composteur, vous contribuez non seulement à réduire vos déchets, mais aussi à soutenir une démarche collective en faveur de l'environnement. Chaque geste compte, et c'est en additionnant les initiatives individuelles que nous parviendrons à préserver durablement la qualité de vie sur notre territoire.

Composter, c'est agir pour demain. Nous invitons donc l'ensemble des habitants à réserver leur composteur et à rejoindre cette dynamique positive et responsable.

Adresse mail de la communauté de communes : contact@ccalet.fr

Téléphone : 04 66 31 41 23

Les élèves créent leur chanson

Pendant trois semaines, l'auteur-compositeur occitan Louis Pezet est intervenu dans les classes de CP et CE1/CE2 dans le cadre du projet « La fabrique à musique », proposé par Détours du Monde et soutenu par la SACEM. Les élèves ont créé une chanson de bout en bout : paroles, composition, enregistrement en studio et représentation publique.

Le thème s'est imposé comme une évidence pour nos petits de l'école du sycomore : le bonheur et la joie de vivre.

Ainsi est né le titre franco-occitan « Vivre » — « Pour être heureux de vivre, faudrait prendre le temps... ».

Prenez le temps de l'écouter (lien ou QR code ci-dessous).

Merci à l'association des parents d'élèves (ALB), co-financier du projet.

<https://on.soundcloud.com/5ShShzU8ZD7Kn7QOvE>



La fête de l'école : un moment de partage et d'émotion

Vendredi 12 juin, la cour de l'école s'est animée pour la traditionnelle fête de fin d'année. Sous un soleil bienveillant, familles, enseignants et habitants se sont réunis pour applaudir les élèves, fiers de présenter leurs chants, leurs danses et leurs travaux de l'année.

Moment symbolique de la soirée : Madame la Maire et le premier adjoint ont remis à chaque élève de CM2 une calculatrice, chacun prononçant un petit discours. Ce rituel désormais attendu marque le cap du collège, à aborder avec confiance et curiosité.

La municipalité remercie chaleureusement l'équipe enseignante et l'ensemble du personnel municipal, dont l'engagement quotidien fait de notre école un lieu vivant et formateur. Félicitations à tous les élèves, et bonne réussite aux futurs collégiens !



1 106

habitants (INSEE)

2 468 ha

de superficie

51 km

de voirie communale

115

élèves - école de 6 classes

9,8

agents (ETP) : 3 tech. - 3,5 adm. - 3,3 école

Voté le **15 avril 2026** par la nouvelle municipalité, le budget principal reprend essentiellement les dépenses d'investissement engagées. L'excédent reporté de **312 000 €** et le maintien des dotations de l'État ont permis de **ne pas augmenter les impôts en 2026**.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

011	Charges à caractère général	318 178,35 €	30,0 %
012	Charges de personnel	519 660,00 €	49,0 %
014	Atténuations de produits	41 104,00 €	3,9 %
65	Autres charges de gestion courante	136 669,90 €	12,9 %
66	Charges financières	43 000,00 €	4,1 %
67	Charges exceptionnelles	1 087,61 €	0,1 %
Total des dépenses réelles		1 059 699,86 €	100 %
023	Virement à la section d'investissement	346 000,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	10 726,10 €	

TOTAL DÉPENSES **1 416 425,96 €**

Pourcentages calculés sur les dépenses réelles (1 059 699,86 €).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

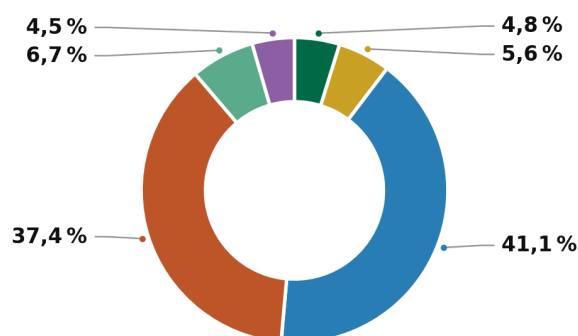
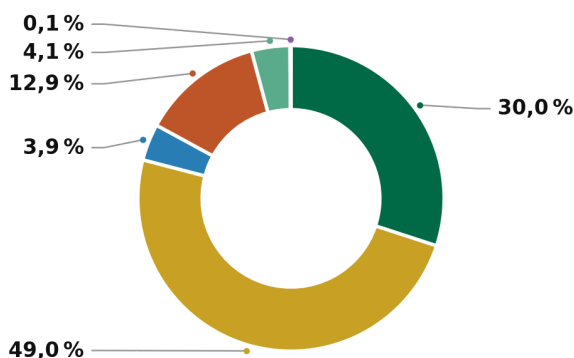
70	Ventes de produits et prestations de services	52 521,00 €	4,8 %
73	Impôts et taxes (hors 731)	61 331,00 €	5,6 %
731	Impositions directes	453 839,00 €	41,1 %
74	Dotations, subventions et participations	412 924,00 €	37,4 %
75	Autres produits de gestion courante	74 508,00 €	6,7 %
013	Atténuations de charges	49 300,00 €	4,5 %

Total des recettes réelles **1 104 423,00 €** **100 %**

002 - Résultat de fonctionnement reporté 312 002,96 €

TOTAL RECETTES **1 416 425,96 €**

Pourcentages calculés sur les recettes réelles (1 104 423,00 €).



L'autofinancement dégagé pour les dépenses d'investissement s'élève à **346 000 €**.

Les impositions directes (chap. 731) et les dotations de l'État (chap. 74) représentent à elles seules **plus de 78 %** des recettes réelles.

Taux de fiscalité 2026

Taxe d'habitation
(rés. secondaires)

8,06 %

Taxe foncière
propriétés bâties

35,57 %

Taxe foncière
propriétés non bâties

138,67 %

Cotisation foncière
des entreprises

16,34 %

Les principaux investissements engagés

- Travaux de voirie : **122 236,95 €**
- Suite de la construction de la **salle multiculturelle et associative** : **1 562 335,23 €**
- Restauration de l'église** — 1^{re} tranche : **475 000 €**

Ces opérations sont financées par des aides de l'État, du Département et de la Région, ainsi que par l'emprunt.

Service de l'eau

815 abonnés 37 km de réseau 12 réservoirs

8 stations de traitement — 4 par chlore, 4 par UV.

5 ressources :

- Source de **Roquayzou** (dessert l'ancienne commune de Banassac, sauf Grèzes, Le Bousquet, Toutes Aures et Mas Réquiran, desservis par le SIAEP du Massegros)
- Source de **Verteilhac**
- Source de **Canilhac**
- Captage de **Miège Rivière** (dessert Malvézy, Miège Rivière et La Ferrière)
- Captage de **la Plaine** (renfort de Roquayzou en période d'étiage)

Assainissement collectif

600 abonnés

3 stations d'épuration :

- STEP de **Canilhac**
- STEP de **Malvézy**
- STEP **intercommunale** desservant Banassac, Montferrand et Le Ségala

Personnel : 1 agent technique à temps complet assure les deux services (eau et assainissement).

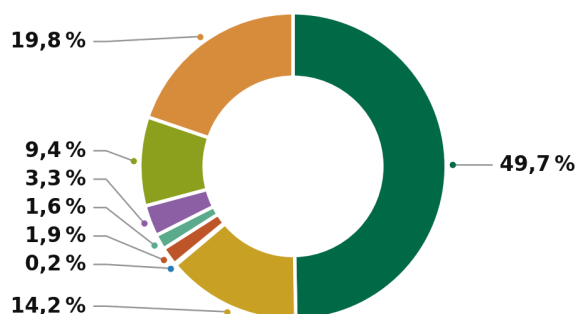
Budget 2026 **voté le 3 mars 2026** par l'ancienne municipalité. Ce budget annexe regroupe le **service de l'eau** et celui de **l'assainissement collectif** .

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

011	Charges à caractère général	156 015,93 €	49,7 %
012	Charges de personnel	44 500,00 €	14,2 %
65	Charges de gestion courante	600,00 €	0,2 %
66	Charges financières	6 000,00 €	1,9 %
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	1,6 %
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	10 239,80 €	3,3 %
023	Virement à la section d'investissement	29 400,00 €	9,4 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 109,94 €	19,8 %

TOTAL DÉPENSES 313 865,67 € 100 %

Pourcentages calculés sur le total de la section (313 865,67 €), opérations d'ordre incluses.

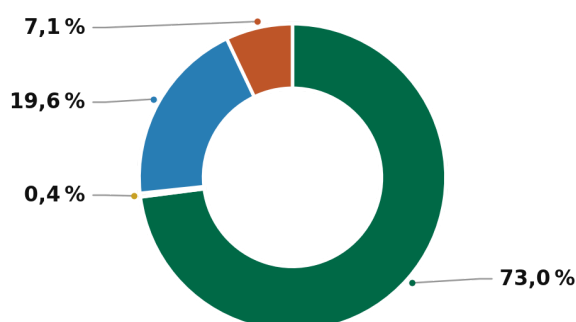


RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70	Ventes de produits et prestations	229 000,00 €	73,0 %
75	Autres produits de gestion courante	1 200,00 €	0,4 %
002	Résultat d'exploitation reporté	61 518,98 €	19,6 %
042	Quote-part des subventions d'investissement	22 146,69 €	7,1 %

TOTAL RECETTES 313 865,67 € 100 %

Pourcentages calculés sur le total de la section (313 865,67 €), opérations d'ordre incluses.



Les recettes de fonctionnement comprennent principalement les **ventes d'eau** et les **redevances de branchement**.

École - Enfance

Une année bien remplie au Sycomore

Cette année scolaire 2025/2026 s'achève à l'école du Sycomore avec 115 élèves répartis dans 6 classes.

Les projets qui se sont déroulés tout au long de l'année ont permis aux plus jeunes d'explorer notre environnement dans le cadre du projet "École du Parc", aux CP et CE1/CE2 de découvrir l'univers de la création musicale avec le projet " La Fabrique à musique" et aux plus grands de découvrir le monde de l'animation par la réalisation d'un film dans le cadre du Festival Louis Lumière de Lyon. Tous les élèves ont pratiqué différentes activités sportives lors de nombreuses rencontres USEP et la fin de l'année s'est achevée par 2 journées linguistiques autour de l'anglais le 15 mai et de la langue occitane le 18 juin.

Le 12 juin, les élèves de l'école ont offert un spectacle de qualité, retraçant cette année bien remplie. Ce fut l'occasion de dire au revoir, non sans émotion, aux douze élèves de CM2 qui nous ont quittés pour rejoindre le collège. Bien évidemment l'ensemble des projets a été réalisable grâce au dynamisme de l'Amicale Laïque Banassacoise (association des parents de l'école) qui par ses manifestations a permis le financement intégral de tous les transports et intervenants. L'équipe de l'école remercie par ailleurs la municipalité qui favorise par son engagement un très bon fonctionnement.

Concernant l'inscription des nouveaux élèves, elle se fera tout au long de l'été auprès du secrétariat de mairie. Bel été à tous.

Vie communale

DÉMARCHES D'URBANISME : PASSEZ AU NUMÉRIQUE

Depuis le 1er janvier 2022, toutes les communes doivent permettre le dépôt en ligne des demandes d'autorisation d'urbanisme.

La nôtre est désormais raccordée à ce service : **vos démarches peuvent être réalisées directement en ligne**, de manière simple, sécurisée et accessible à tout moment.

Sont concernés :

- les **déclarations préalables** (travaux, clôtures, modifications extérieures...)
- les **permis de construire, d'aménager ou de démolir**

les **déclarations d'ouverture de chantier et d'achèvement des travaux**

En déposant votre dossier en ligne :

- Vous êtes guidé pas à pas dans la constitution de votre demande
- La liste des pièces à fournir est générée automatiquement
- Vos documents sont enregistrés au fur et à mesure



vous pouvez interrompre et reprendre votre démarche quand vous le souhaitez

Pour effectuer votre demande :

👉 Rendez-vous sur [service-public.gouv.fr](https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R52221), <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R52221>

Ce service facilite vos démarches et permet un traitement plus rapide de vos dossiers. Merci à chacun d'adopter progressivement ce mode de dépôt dématérialisé.

Appel à l'inscription sur le registre des personnes vulnérables

Notre commune tient à veiller sur chacun d'entre vous, et plus particulièrement sur celles et ceux qui pourraient avoir besoin d'un soutien supplémentaire en cas de situation exceptionnelle. À l'approche des périodes de fortes chaleurs, de froid intense ou d'événements climatiques inhabituels, il nous paraît essentiel de rappeler l'existence du registre communal des personnes vulnérables.

À quoi sert ce registre ?

Ce registre permet à la mairie de contacter rapidement les personnes fragiles lorsque survient une crise :

- Épisode de canicule
- Période de grand froid
- Coupures prolongées d'électricité
- Inondations, intempéries ou autres situations exceptionnelles

L'objectif est simple : prendre de vos nouvelles, s'assurer que tout va bien, et organiser une aide si nécessaire.

Qui peut s'inscrire ?

Toute personne qui se sent vulnérable ou isolée :

- Personnes de plus de 75 ans
- Personnes en situation de handicap, bénéficiaires de l'APA, PCH ou perte d'autonomie
- Personnes souffrant de problèmes de santé
- Personnes isolées géographiquement ou socialement

Une démarche volontaire et confidentielle

L'inscription est entièrement volontaire. Les informations recueillies sont strictement confidentielles et utilisées uniquement par la mairie via la commission d'action sociale

Comment s'inscrire ?

Il suffit de contacter la mairie :

- Par téléphone
- En passant à l'accueil
- Ou en demandant à un proche de le faire pour vous

Nous sommes là pour vous accompagner dans cette démarche simple et rapide

Dans une petite commune comme la nôtre, la solidarité n'est pas un mot, c'est une réalité. S'inscrire sur ce registre, c'est permettre à la mairie de veiller sur vous lorsque vous en aurez le plus besoin

N'hésitez pas à en parler autour de vous : un voisin, un parent, un ami peut aussi être concerné.



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE OUVRE SES PORTES EN SEPTEMBRE UN NOUVEAU LIEU POUR LIRE, DÉCOUVRIR ET SE RETROUVER

Après plusieurs mois de travaux et de préparation, la commune est heureuse d'annoncer la réouverture tant attendue de la bibliothèque municipale dans ses nouveaux locaux.

Cette rentrée s'annonce placée sous le signe de la culture, du partage et de la convivialité : un vrai nouveau départ pour ce lieu cher aux habitants !

Le nouvel espace situé en dessous de la mairie se veut plus moderne, plus accessible, plus vaste et plus lumineux pour améliorer votre confort et enrichir votre expérience de lecture.

Pensée comme un espace ouvert à tous, la nouvelle bibliothèque a été entièrement réaménagée pour offrir un cadre chaleureux, moderne et accueillant. Dès l'entrée, les visiteurs découvriront un espace lumineux, doté d'un mobilier confortable et de zones de lecture adaptées à tous les âges.

Les plus jeunes profiteront d'un coin jeunesse coloré et ludique.

Les collections ont été enrichies et réorganisées pour faciliter la découverte : romans, BD, documentaires, ouvrages jeunesse, livres audio, nouveautés littéraires... chacun pourra y trouver son bonheur.

Mais la bibliothèque, ce ne sont pas seulement des livres : c'est aussi un lieu de vie ! Tout au long de l'année, l'équipe proposera un programme d'animations festives et culturelles : des lectures de contes pour les petits, des ateliers créatifs et découvertes

artistiques, des rencontres d'auteurs et moments d'échange, des clubs de lecture pour partager ses coups de cœur...

Ces rendez-vous seront annoncés régulièrement dans le bulletin municipal et sur les supports de communication de la commune.

Horaires :

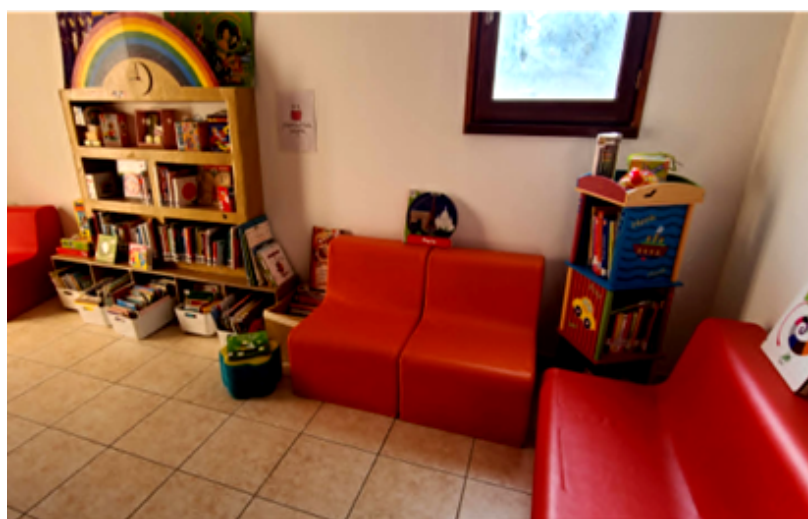
L'accès à la bibliothèque se fera toujours le mercredi de 10h à 12h, mais également le jeudi de 18h à 20h et le samedi de 10h à 12h pour satisfaire le plus grand nombre de nos lecteurs.

La commune tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à ce projet : les équipes techniques, les bénévoles, les agents municipaux, la Médiathèque départementale de la Lozère (notamment Laurence) et tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la renaissance de ce lieu essentiel à la vie culturelle locale.

Nous vous invitons à venir nombreux découvrir la nouvelle bibliothèque dès son ouverture en septembre.

Venez flâner entre les rayons, feuilleter un livre, participer à une animation... ou simplement profiter d'un moment agréable dans un espace pensé pour vous.

Ensemble, ouvrons un nouveau chapitre pour la culture dans notre commune !



Adresse mail de la bibliothèque : bibliotheque@banassac-canilhac.fr

Numéros utiles

Accueil Mairie

Horaires d'ouverture

du lundi au mercredi

de 8h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h30

le vendredi

de 8h00 à 12h00
et de 13h30 à 16h30

TEL : 04 66 32 82 10

FAX : 04 66 32 89 99

 **Fermeture le jeudi**

Mail :

accueil@banassac-canilhac.fr

Site internet :

www.Banassac-canilhac.fr

 facebook

Mairie de Banassac-Canilhac, Lozère

Déchèteries

Baraque de Trémolet :

Du lundi au samedi
De 10h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h30
Tel : 04 66 48 14 06

St Germain du Teil :

Le mercredi et le samedi
De 10h00 à 12h00
et de 13h30 à 16h30
Tel : 04 66 32 60 16

Gendarmerie : 04 66 32 80 04

Samu : 15

Pompier : 18

N° urgence européen : 112

AGENDA

Permanence des Élus

À la Mairie · 10h – 12h



10h – 12h

Horaires d'accueil



**1 adjoint +
1 conseiller**

municipal



À votre
écoute

Chaque

1er et 3e samedi du mois

- **Le dimanche 8 novembre 2026 de 10h à 12h :**

Le premier café citoyen, présentation des membres du conseil municipal, et échange autour du bien-être dans la commune, des projets en cours et à venir, des idées nouvelles à partager

- **Le samedi 14 novembre 2026 :**

1ère édition de la fête de la soupe, initiative portée par un collectif d'associations du territoire.

- **Le samedi 21 novembre 2026 :**

Inauguration de l'Espace Marien Pouget
(Nouvelle salle des fêtes)

BANASSAC



Ce Bulletin Municipal a été préparé et mis en page
par la Commission Communication-Numérique

Directrice de publication : **Valérie POUGET**

Impression : ID4 - Photos : Fonds Mairie

Tirage : 550 exemplaires



CANILHAC